ENGINS SPÉCIAUX BÉNÉFICIANT D'UN AVIS DU STRMTG

Version du 16 décembre 2024

Ce document liste les différents engins spéciaux (d'été et/ou d'hiver) bénéficiant à ce jour d'un avis "AVEL ou AVES" du STRMTG. Les conditions d'utilisation mentionnées ci-dessous pour chaque engin le sont à titre informatif. Pour connaître les conditions détaillées d'utilisation de chaque engin, se référer au contenu de chaque avis AVEL ou AVES (disponible auprès du bénéficiaire de chaque avis, ou auprès du STRMTG).

Rappel de la réglementation en vigueur :
--> transport sur télésièges : les "engins de loisir" dont l'avis AVEL ou AVES du STRMTG ne détaille pas des règles d'utilisation (ou une interdiction d'utilisation) sur télésièges, peuvent être transportés sur télésièges en étant considérés comme des "bagages" au sens de la réglementation. Les conditions de transports de ces "bagages" sur télésièges sont alors celles définies par l'exploitant avec son bureau de contrôle. Exemples : VTT, Yooner, Snake Gliss, Mountainboard, etc...

Désignation					Conditions limites d'utilisation									
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
DIRT SCOOT	J.P. CRAMPE	AVEL_669_95_D	2005	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,6 m/s 2,5 m/s	45% 40%	1,25 m 1,25 m	25 m 25 m		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
DIRT MONSTER	INSANE TOYS	AVEL_739_99_C	2008	été		Bike up, VTTract, ou aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3 m/s 1,5 m/s	45% * 40%	14 ans 14 ans	15 s 15 s	sellettes articulées angle maxi 25° * la longueur où la pente est > 40 % doit être inférieure à l'espacement entre 2 agrès consécutifs.	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	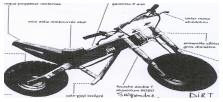
ROLLERBE	TECHNOFUN	AVEL_737_99_D	2008	été		dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3 m/s 1,5 m/s	45% * 34%	1,25 m 1,25 m	15 s 20 s	sellettes articulées angle maxi 25° * la longueur où la pente est > 40 % doit être inférieure à l'espacement entre 2 agrès consécutifs.	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
ARAPAHO	K-124	AVEL_740_99_D	2008	été	Modèle standard : Modèle "junior" :	aucun aucun	téléski perches débrayables : téléski perches débrayables :	3 m/s 2,5 m/s	40% 30%	10 ans 8 ans	30 m 30 m	sellettes articulées	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SHISTERBIKE BDD	TERA +	AVTK EL 709/97 B00 Exp	2001	été hiver		Bike up Bike up	téléski perches débrayables : téléski perches débrayables :	3,5 m/s 3,5 m/s	40% 25%	10 ans 10 ans	15 s 15 s	angle à l'endroit maxi 35° exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non visible depuis le départ	

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
SHISTERBIKE F1	TERA +	AVTK EL 758/00 A00 Exp	2002	été		Bike up	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	45%	10 ans	10 s	angle à l'endroit maxi 35°	Si aire d'arrivée non visible depuis le départ	
TROTTINERBE	- - -	AVEL_279_84_D	2004	été	Modèle adulte : Modèle enfant :	aucun aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : téléski enrouleurs : téléski perches débrayables :	3,5 m/s * 1,5 m/s 2,85 m/s 3 m/s	40% 40% 30% 20%	1,25 m 1,25 m 1,25 m 6 ans	10 s 10 s 10 s 10 s	* 3 m/s si pente > 20%	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
DEVALBIKE	S. RIBET	AVEL_784_05_A	2005	été	Modèle adulte : Modèle enfant :	aucun aucun	téléski perches débrayables : téléski perches débrayables :	3,5 m/s 3,5 m/s	44% 30%	1,40 m 1,25 m	10 s 10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
BIKEBOARD OFFROAD	SICNOMEN	AVEL_787_06_A	2008	été		aucun	téléski perches débrayables :	2 m/s	35%	1,25 m	15 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
GRAVITY	J.C. BALAGUER	AVEL_798_08_B	2008	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	14 ans	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
BIBOARD OFFROAD	ALP'INNOV	AVEL_802_09_A	2009	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SHERPA EVO	GLOBE 3T	AVEL_803_09_E	2011	été	EVO EVO JUNIOR EVO LIGHT EVO RACE	aucun	tout téléski équipé de sellettes :	3 m/s	40%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SHERPA CRUISER	FC2S	AVEL_809_10_A	2010	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
TROTRX	C. TAILLEFER	AVEL_804_09_C	2020	été		aucun	téléski perches débrayables : télésiège en tant que bagage télécabine en tant que bagage	3 m/s	40%	1,40 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
DAHU	SPORT AVENTURE	AVEL_805_09_A	2009	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
OVNY	ALP'INNOV	AVEL_810_10_A	2010	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	14 ans	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
TROTTINETTE BLACKMOUNTAIN	BLACKMOUNTAIN	AVEL_811_10_A	2010	été		aucun	téléski perches débrayables :	3 m/s	40%	12 ans	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
FATSCOOT	GLOBE 3T	AVEL_834_15_B	2016	été / hiver	Fatscoot FS 20	aucun	tout téléski à sellettes :	4 m/s	45%	1,45 m	10 s	âge mini 6 ans pour le modèle enfant « FS 20 »		
TTT	P. SAVIDAN	AVEL_842_18_A	2018	été		aucun	tout téléski à sellettes :	3 m/s	40%	14 ans	10 s			

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
VTT	Le STRMTG ne délivre pas d'avis AVES sur les VTT, du fait de la multitude des constructeurs et modèles existants. En cas d'utilisation de VTT sur téléski avec un dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski, le STRMTG a délivré des avis favorables sur certains de ces dispositifs (voir ci-dessous). Néanmoins, le STRMTG a convenu depuis 2007 que les VTT pouvaient être acceptés sur téléskis, sans dispositif d'accrochage à l'agrès, à la simple condition que le bureau de contrôle chargé du contrôle du téléski concerné, ait donné son accord à l'exploitant du téléski pour une telle utilisation. L'acceptation ne pourra donc se faire qu'au cas par cas, par le BC, en fonction des caractéristiques propres à chaque téléski (profil, aménagement, consignes d'exploitation...)													
BIKE UP (dispositif d'accrochage pour tracter des engins de loisir à 2 roues sur téléski)	- - -	Dr 708/97 B99	2001	été hiver		- - -	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : tout type de téléski à perches :	3,5 m/s 2,5 m/s 3 m/s	45% 30% 35%	10 ans 8 ans 10 s	10 s 15 s 10 s	angle maxi 35° exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non visible depuis le départ	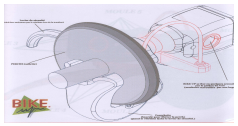
VTTRACT (dispositif d'accrochage pour tracter des engins de loisir à 2 roues sur téléski)	CREA TEAM	AVEL_688_96_D	2005	été		- - -	téléski perches débrayables : téléski à enrouleurs :	3,5 m/s 2,5 m/s	40% 40%	12 ans 12 ans	10 s 10 s	angle à l'endroit maxi 30°	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
YAKROCH VTT (dispositif d'accrochage pour tracter des engins de loisir à 2 roues sur téléski)	YAKA DVT	AVEL_774_01_A	2001	été		- - -	téléski perches débrayables :	2,8 m/s	25%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	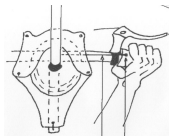
LARGUEUR TESSIER (dispositif d'accrochage pour tracter des engins de loisir à 2 roues sur téléski)	P. TESSIER	AVEL_783_05_A	2005	été		- - -	téléski perches débrayables :	2,5 m/s	25%	1,25 m	10 s	attention : ce LARGUEUR TESSIER est différent du modèle utilisé l'hiver avec les matériels de ski assis.	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	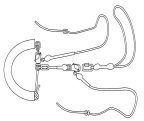
YOOLIFT YAKROCH (dispositif d'accrochage pour tracter des engins de loisir sur téléski)		Se reporter aux instructions mentionnées sur les AVES des engins équipés de ces dispositifs d'accrochage.		hiver		- - -						Se reporter aux instructions mentionnées sur les AVES des engins équipés de ces dispositif d'accrochage.		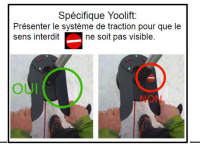

Désignation					Conditions limites d'utilisation									
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
DEVALKART	TECHNOFUN	AVEL_593_89_J	2011	été	Modèle adulte :	dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : téléski à enrouleurs :	3,5 m/s 1,6 m/s 2,85 m/s	45%* 45%* 30%	10 ans 10 ans 10 ans	10 s 20 s 20 s	* la longueur où la pente est > 40% doit être inférieure à l'espacement entre 2 agrès consécutifs. Si pente > 35% 2 antiretours en plus	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
				hiver	Modèle adulte :	dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,5 m/s 1,6 m/s	40%** 40%**	10 ans 10 ans	10 s 20 s	** 2 antiretours en plus si la pente > 25% exploitation simultanée avec des skieurs interdite sellettes articulées		
				été	Modèle enfant :	dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,5 m/s 1,6 m/s	25% 25%	6 ans 6 ans	10 s 20 s	modèle enfant : exploitation uniquement sur téléskis ayant une longueur faible (lâcher visible depuis le départ)	Modèle enfant : vigie obligatoire dans tous les cas	
				et, pour tous les modèles, quelle que soit la saison :			tapis roulant :	0,7 m/s	25%	10 ans	5 s	largeur de bande mini : 0,90 m anti-retour obligatoire sur l'essieu avant		
DEVALKART CROSS	NEW TECHNOFUN	AVEL_831_14_A	2014	été		dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : téléski à enrouleurs : tapis roulant :	3,5 m/s 1,6 m/s 2,85 m/s 0,7 m/s	25% 25% 25% 25%	10 ans 10 ans 10 ans 10 ans	10 s 20 s 20 s 	 largeur de bande mini : 0,95 m	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
QUADRIX RUN	Mont Blanc Mobility	AVEL_823_13_A	2013	été		dispositif intégré	tout type de téléski à sellettes :	3,5 m/s	40%	1,25 m	20 s	vérification du système anti-recul note de calcul (poids transporté)	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
FREEKART	FREEKART LOISIRS	AVEL_757_00_D	2004	été / hiver		Bike up	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	30%	10 ans	20 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
BOB-KART	BOB-France	AVTK Dr 670/95 B99	2004	été		dispositif intégré	téléski perches débrayables :	3 m/s	35%*	10 ans	40 m	sellettes articulées * vérification de l'antirecul pour pente > 25%	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ	
BOB KART	TECHFUN	AVEL_825_14_A	2014	été		dispositif intégré	tout type de téléski à sellettes :	3 m/s	30%	1,25 m	10 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAIN CART	STEIMER Equipemt	AVEL_841_17_B	2021	été		dispositif intégré	tout type de téléski à sellettes : y compris de type lâcher sous poulie.	2,5 m/s	30%	10 ans	20 s		La présence d'une personne sur l'aire d'arrivée prête à actionner le bouton d'arrêt d'urgence est nécessaire	
GRAVITY CART	ATOMIKA	AVES_853_22_A	2022	été		dispositif intégré	tout type de téléski à sellettes :	3 m/s	25%	12 ans 1,40 m	20 s		La présence d'une personne sur l'aire d'arrivée prête à actionner le bouton d'arrêt d'urgence est nécessaire	
CARVSLEIGH	CARVTEC	AVEL_772_01_D	2005	été		Bike up VTTract Dispositif intégré "DAC"	téléski perches débrayables : téléski perches débrayables : téléski perches débrayables :	2,6 3,5 m/s 2,6	20% 35% 20%	1,25 m 1,25 m 1,25 m	10 s 10 s 10 s	sellettes articulées	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication Obligatoire si VTTract	

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
YAKROCH BOB	YAKA DVT	AVEL_773_01_B	2003	été		Yakroch ou Yakroch2	téléski perches débrayables :	2,8 m/s	30%	1,25 m	10 s	sellettes articulées	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
DEVALEUR	J.P. BAUDUIN	AVEL_777_03_C	2007	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	2 m/s 2 m/s	25% 25%	1,25 m 1,25 m	15 s 15 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
AUDAX	SICNOMEN	AVEL_786_06_B	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	2 m/s 2 m/s	35% 35%	13 ans 13 ans	15 s 15 s	leash obligatoire	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SPEEDEL'TT	SPEEDEL'STAR	AVEL_816_12_B	2016	été		aucun	tout type de téléski :	3 m/s	25%	1,45 m	10 s	sellettes articulées	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SKIKE	MC-A	AVEL_824_13_C	2018	été	V7, V8 et V9	aucun	tout type de téléski : télésièges / tapis roulant :	3 m/s usage recommandé en tant que "piéton" (avec Skike à la main)	40%		4 s			

Désignation					Conditions limites d'utilisation									Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre			
MOUNTAINBOARD KHEO	CSI International	AVEL_778_03_D	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAINBOARD MBS	J. GOMART	AVEL_779_03_E	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAINBOARD SCRUB	SICNOMEN	AVEL_788_06_B	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAINBOARD GROUND INDUSTRIES	J. GOMART	AVEL_795_07_C	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAINBOARD 213 STREET	B. NAVARRE	AVEL_796_07_B	2008	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MOUNTAINBOARD TRAMPA	D. ANDERSON	AVEL_830_14_A	2014	été		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes :	3,25 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	12 s 12 s	leash obligatoire		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
BIBOARD	ALP'INNOV	AVEL_755_00_G	2009	hiver	Modèles "Racing" et "Family" :	aucun	tout type de téléski à perches :	3,5 m/s	60%*	1,25 m	-	* si pente > 40%, espacement de 8 s derrière le Biboard		
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TSF : réduction de la capacité du siège en réservant 2 places pour 1 Biboard leash obligatoire sur tout téléski et télésiège		
					Modèle enfant "BJ1"	aucun	tout type de téléski à perches :	2,5 m/s	30%	1,25 m	-	leash obligatoire sur tout téléski et télésiège		
							télésièges :	1,5 m/s	-	1,25 m	-	TSF : réduction de la capacité du siège en réservant 2 places pour 1 Biboard		
SNOWSCOOT INSANE TOYS	INSANE TOYS	AVEL_624_91_I	2007	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%*		-	* pour des pentes > 40 % espacement de 8 s derrière le Snowscoot		
								-	-		-	leash obligatoire		
							télésièges :					sur TS : Snowscoot placé obligatoirement sur une extrémité du siège		
BIKEBOARD SNOW	SICNOMEN	AVEL_790_06_B	2007	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,25 m	-	* si pente > 40%, espacement de 8 s derrière le Bikeboard Snow		
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	leash obligatoire sur TS : Bikeboard placé obligatoirement sur une extrémité du siège		
BLACKMOUNTAIN	BLACKMOUNTAIN	AVEL_792_07_B	2009	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	14 ans	-	* si pente > 40%, espacement de 8 s derrière le Blackmountain		
							télésièges :	-	-	14 ans	-	leash obligatoire sur TS : Blackmountain placé obligatoirement sur une extrémité du siège		

Désignation					Conditions limites d'utilisation									Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre			
SCOOT'DAINES	G. CAUSSE	AVEL_797_08_A	2008	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	40%	14 ans	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	14 ans	-	sur TS : Scoot'Daines placé obligatoirement sur une extrémité du siège			
EVO-SNOW	GLOBE 3T	AVEL_817_12_A	2012	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,45 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,45 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
R2S	R2S	AVEL_820_13_A	2013	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,45 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,45 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
MYSHAPE	MYSHAPE	AVEL_821_13_D	2016	hiver	Peak Peak Classic Peak KL Unleashed Soulful	aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,25 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
SM	PM INDUSTRIES	AVEL_826_13_A	2013	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,25 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
R PURE	R. DESSEAUX	AVEL_828_14_A	2014	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,25 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
SNOWSCOOT CENTSIX	CENTSIX	AVEL_843_18_A	2018	hiver	INVADER SRX 1.2 FSX 1.2 FSX 1.6	aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	60% -	14 ans 14 ans	- -	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		
SNOWSCOOT CXXXTREME	A. CLEMENT	AVEL_844_18_A	2018	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	60% -	12 ans 12 ans	- -	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		
SKIBRID	A. BALLU	AVEL_845_18_B	2019	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	12 ans 12 ans	- -	leash obligatoire TS : si le guidon n'est pas replié, alors l'engin doit être positionné soit à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		
SNOWSCOOT TMW SNOWMOTO	D. PACE	AVEL_848_19_A	2018	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	60% -	- -	- -	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		

Désignation					Conditions limites d'utilisation									Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre			
COOL SEVEN	S. COOLSAET	AVEL_829_14_A	2014	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,25 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
MICRO SNOW SCOOTER	MICRO MOBILITY SYSTEMS	AVEL_832_15_A	2015	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	14 ans	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	14 ans	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
SNOWSCOOT ERETIC	SNOWSCOOTS ERETIC	AVEL_838_17_B	2018	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	60%	1,40 m	-	leash obligatoire			
							télésièges :	-	-	1,40 m	-	TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
SNOWING TTT	P. SAVIDAN	AVEL_835_16_A	2016	hiver		aucun	tout téléski à sellettes :	3 m/s	25%		10 s	leash obligatoire			
							télésièges, télécabines :	usager transporté comme piéton, et SNOWING TTT comme bagage.							
							tapis roulant :	usager transporté comme piéton, tenant son SNOWING TTT à la main.							
FREESNO	F. JAMIN	AVEL_849_19_A	2019	hiver		aucun	tout téléski à sellettes :	4 m/s	60%		-	leash obligatoire			
							télésièges, télécabines :	usager transporté comme piéton, et FRESNO comme bagage.							
							tapis roulant :	usager transporté comme piéton, tenant son FREESNO à la main.							
T-Rex	Black Lord C.Grepinet	AVEL_852_22_A	2022	hiver		aucun	tout téléski à sellettes :	4 m/s	60%		-	leash obligatoire			
							télésièges					TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
							t télécabines :	usager transporté comme piéton,							
Snowtrike	HILLSTRIKE M.Hribar	AVEL_856_24_A	2024	hiver		aucun	tout téléski (hors lâcher sous poulie) : Télésièges	4 m/s	30%		-	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës			
							télécabines- tapis:	usager transporté comme piéton, et le Snowtrike comme bagage.							

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
HOVLAND	P.Gamby	AVEL_857_24_A	2024	hiver	Buckshot Bubba Five-Oh Ram	aucun	tout téléski à attaches débrayable ou fixes :	4 m/s	60%		-	leash obligatoire		
							télésièges, télécabines :	usager transporté comme piéton, et snowskate comme bagage.						
							tapis roulant :	usager transporté comme piéton, tenant son snowskate à la main.						
HARFANG	P.Gamby	AVEL_858_24_A	2024	hiver	Bi-level 43''	aucun	tout téléski à attaches débrayable ou fixes :	4 m/s	60%		-	leash obligatoire		
							télésièges, télécabines :	usager transporté comme piéton, et snowskate comme bagage.						
							tapis roulant :	usager transporté comme piéton, tenant son snowskate à la main.						
SNOWBIKE	SKIBIKE LTD	AVEL_771_01_E	2011	hiver		aucun	tout type de téléski :	3,5 m/s	63%*	1,25 m	-	* si pente > 40%, espacemt de 10 s derrière le Snowbike		
							télésièges :	-	-	1,25 m	-	TS 2 : 1 Snowbike par siège TS >2 : 2 Snowbike par siège, placés aux extrémités		
WINTER X BIKE	FRX-BIKE	AVEL_794_07_A	2008	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	40%	13 ans	-	leash obligatoire		
							télésièges :	-	-	13 ans	-			
VS FIREM	FIREM	AVEL_801_09_E	2017	hiver	VS Evolution VS Carbone Evolution VS Junior VS 512 Factory VS 512 VS 614 VS 718	aucun	tout type de téléski :	4 m/s	40%	1,40 m	-	leash obligatoire		
							télésièges :	-	-	1,40 m	-	TS : la capacité des sièges est réduite en considérant qu'un VS Evolution occupe 2 places (et VS Evolution placé obligatoirement sur une extrémité du siège)		
ATSB	AVRILLON sarl	AVEL_815_12_A	2012	hiver	SB8.0 SB9.4 SB13.5	aucun	tout type de téléski :	4 m/s	40%	1,40 m	-	leash obligatoire		
							télésièges :	-	-	1,40 m	-	TS : 3 places nécessaires à l'ATSB et son usager.		

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
SLEDGEHAMMER	CSNOW	AVEL_818_13_B	2016	hiver	Freerider Racer 2	aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	14 ans 14 ans	- -	leash obligatoire TS : transport préconnisé en tant que « bagage ». Pour modèle Freerider seulement : l'engin peut être transporté sur TS avec son usager placé à une extrémité du siège, et ayant 2 places contigües.		
KIT GIGANTIC	CSNOW	AVEL_819_13_A	2013	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	14 ans 14 ans	- -	leash obligatoire TS : l'engin doit être placé à une extrémité du siège, et avoir 2 places contigües.		
SKI-BIKE ORIGINAL 1.0	C. TOFFOLUTTI	AVEL_836_16_A	2016	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	14 ans 14 ans	- -	leash obligatoire TS : différents modes de transport possibles : voir avis AVEL.		
SNOWBIKE-MX	A. GIRAUD	AVEL_840_17_A	2017	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	1,60 m 1,60 m	- -	leash obligatoire TS : différents modes de transport possibles : voir avis AVEL.		
ARTIC SNOWBIKE	ARTIC SNOW BIKES	AVEL_847_19_A	2019	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s 1,5 m/s	30% -	1,60 m 1,60 m	15 s -	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		
SNO-GO	SNO-Go Europe + All 4 Mountain	AVEL_850_19_B	2019	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	30% -	12 ans 12 ans	15 s -	leash obligatoire TS : soit positionné à une extrémité du siège, soit sur 2 places contiguës		
SNOWTRIKE 4CROSS	S.BARUZZO	AVES_854_23_A	2023	hiver		aucun	Tout type de téléski à l'exeption des téléskis avec l'arrivée de type lâcher sous poulie télésièges :	4 m/s -	30% -	1,50 m 1,50 m	- -	leash obligatoire TS : l'engin doit être placé à une extrémité du siège, soit avoir 2 places contiguës		

VELOSKI GEARY	F.ENGASSER	AVEL_851_19_A	2019	hiver		aucun	tout type de téléski :	4 m/s	40%	13 ans 1,50 m	-	leash obligatoire		
							télésièges	-	-	13 ans 1,50 m	-	TS : l'engin doit être placé à une extrémité du siège, et avoir 2 places contigües.		

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
TRIKKE SKKI	TRIKKE Europe	AVEL_789_06_B	2011	hiver		*aucun*	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : télésièges :	3 m/s 2,5 m/s 1,5 m/s	30% 30% -	1,25 m 1,25 m 1,25 m	8 s 8 s -	leash obligatoire Sur TS : la capacité des sièges est réduite en considérant qu'un Trikke Skki occupe 2 places (mais 2 Trikke Skki possibles sur 3 places)		
SMX	J. GOMART	AVEL_793_07_B	2007	hiver		dispositif intégré, ou aucun	téléski perches débrayables : télésièges :	4 m/s 1,5 m/s	30% -	1,50 m 1,50 m	15 s -	leash obligatoire TS : capacité max 2 SMX par siège, placés aux extrémités		
SKIRIDER	S. FOULONNEAU	AVEL_813_12_A	2012	hiver		aucun	tout type de téléski : télésièges :	4 m/s -	40% -	14 ans 14 ans	- -	leash obligatoire TS : si d'autres usagers sont sur le même siège, le Skirider doit être positionné à 1 extrémité.		
BABYSNOW	E. ARNOL	AVEL_806_09_B	2013	hiver		aucun	tout type de téléski à perches :	3 m/s	30%	-	8 s	utilisation avec 1 skieur adulte (donc 2 usagers sur le même agrès) leash obligatoire entre l'adulte et le Babysnow		
THREE PLANKING	J.L. TOURNIE	AVEL_822_13_A	2013	hiver		aucun	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : télésièges :	3 m/s 2,5 m/s -	30% 30% -	1,25 m 1,25 m 1,25 m	8 s 8 s -	leash obligatoire TS : 2 places nécessaires. v max 1,5 m/s si usager transporté avec son engin.		
QUATTRO SENSATIONS	J.L. CARPENTIER	AVEL_839_17_A	2017	hiver	Quattro Sensations et Quattro Sensations Evo	aucun	tout type de téléski à perches : télésièges :	4 m/s -	25% -	1,50 m 1,50 m	10 s - -	leash obligatoire TS : l'engin doit être placé à une extrémité du siège, ou avoir 2 places contigües.		

Désignation					Conditions limites d'utilisation									
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
SNOW RUN	TECHNOFUN	AVEL_756_00_B	2008	hiver		dispositif intégré	téléski perches débrayables :	2,5 m/s	40%	10 ans	15 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SNAKE GLISS	YAKA DVT	AVEL_753_00_F	2011	hiver		"Yakroch" ou "Yakroch snake"	tout téléski à sellettes :	3,6 m/s	30%	1,25 m	15 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite 1 usager par perche uniquement	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
GO-KART	FREEKART LOISIRS	AVEL_752_00_C	2002	hiver		Bike up	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	30%	10 ans	15 s	angle maxi 35° exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
BOBLIFT (BOBLUGE)	TELELUGE sarl	AVEL_780_03_B	2007	hiver		dispositif intégré	téléski perches débrayables : téléski à enrouleurs :	3 m/s 2,5 m/s	20% 20%	1,25 m 1,25 m	20 s 20 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite utilisation d'un BOBLIFT par 2 usagers : lire l'avis AVEL...	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
LUGE LP	P. LAFFONT	AVEL_781_04_B	2004	hiver		dispositif d'accrochage spécifique de type "corde"	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	50%	1,25 m	15 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SNOWKART	ESPRIT PIONNIER	AVEL_791_07_C	2010	hiver		dispositif intégré	téléski perches débrayables :	2,9 m/s	32%	12 ans	10 s	sellettes articulées exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SPEEDEL SNOW	SPEEDEL'STAR	AVEL_799_08_D	2016	hiver		aucun	tout type de téléski :	3 m/s	25%	1,45 m	8 s	leash obligatoire	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	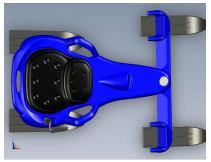

Désignation					Conditions limites d'utilisation										
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
LOUVE RW	TECHSNOW	AVEL_807_10_A Provisoire pour la saison 2009/2010 et uniquement sur le tk « Champ de Mars » à Briançon	2010	hiver		dispositif intégré ou Yakroch	téléski perches débrayables :	2,6 m/s	38%	1,25 m	15 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
MINIBOB TS	TECHSNOW	AVEL_808_10_A	2010	hiver		Yakroch	téléski perches débrayables :	2,6 m/s	38%	1,25 m	15 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
LUGE BOB	S. LOMBARD	AVEL_812_11_B	2017	hiver		Yoolift	tout type de téléski :	2,9 m/s	32%	1,25 m	8 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
LUGE CROZON	F. CROZON	AVEL_827_14_A	2014	hiver		intégré	tout téléski à sellettes :	3,5 m/s	45%	-	-	leash obligatoire		
YOONER	TSL OUTDOOR	AVEL_800_08_E	2011	hiver		"Yoolift" ou "Yakroch"	tout type de téléski à perches :	3,8 m/s	45%	1,25 m	4 s		Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SNOOC	C. COLMET DAAGE	AVEL_833_15_B	2020	hiver		Yoolift Yakroch	tout téléski à sellettes : téléski lâcher sous poulie	3,8 m/s	45%	9 ans	4 s		Pour les téléskis « lâcher sous poulie » il est conseillé de mettre en place une vigie lors des jours de la période d'exploitation	
							télésièges, télécabines, tapis :	usager transporté comme piéton, tenant son SNOOC à la main.						

Désignation					Conditions limites d'utilisation									
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre	Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
AIRBOARD	GALETAS	AVEL_776_03_E	2008	hiver	Tous, sauf les modèles "Soft" (non autorisés sur téléskis)	aucun	tout type de téléski à perches :	3,8 m/s	36%	1,25 m	10 s	leash obligatoire exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
SLOOPER	SLOOPER s.a.	AVEL_770_01_D	2002	hiver		Yakroch	téléski perches débrayables : téléski perches fixes : pour usager < 5 ans (+ 1 adulte) :	3 m/s 2,5 m/s 1,5 m/s 1,5 m/s	20% 25% 15% 15%	5 ans 5 ans 5 ans et longueur maxi de la piste de montée : 200 m	10 s 10 s 10 s	sellettes articulées exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication Obligatoire si LSP	
SNOW-TUBING	STEIMER Equipemt	AVEL_782_05_C	2005	hiver		dispositif d'accrochage et de décrochage automatique, spécifique pour téléski à câble bas (et couvert par cet avis AVEL)	téléski à câble bas :	1 m/s	21%	1,25 m	10 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite attention : bien se référer à la notice constructeur pour l'installation du Snow-Tubing (notamment espace nécessaire autour de la station de décrochage, et contrôle des sécurités électriques...)	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	
BOUEE NEVEPLAST	NEVEPLAST	AVEL_785_05_B	2005	hiver	uniquement modèle "Standard" (de diamètre 100 cm environ) (le modèle "Biggest" de diamètre 130 cm environ, n'est pas autorisé sur téléski)	dispositif intégré	téléski à enrouleurs :	1,5 m/s	25%	1,25 m	10 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers	Si aire d'arrivée non aménagée et non visible depuis le départ ou si impossibilité de communication	

Désignation					Conditions limites d'utilisation								Présence d'une vigie à l'arrivée du téléski	Descriptif
Dénomination	Bénéficiaire de l'avis	n° avis	Année du dernier modèle connu par le STRMTG	Saison d'exploitation	Modèles concernés de l'engin de loisir *(si vide = tous)*	Dispositif d'accrochage à l'agrès du téléski *(cf. page 4)*	Type d'appareil	Vitesse max	Pente max	Age ou taille mini	Espacement entre véhicules	Autre		
GLISSKOOL	E. WAITTRE	AVEL_814_12_A	2012	hiver	uniquement modèle de diamètre 95 cm	dispositif d'accrochage intégré dénommé "Attache Kool"	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	25%		10 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers 2 modes d'exploitation sont possibles, avec décrochage manuel soit par l'usager, soit par un agent d'exploitation.	Selon mode d'exploitation choisi.	
TUBES A NEIGE	BLACKSHEEP Dvt	AVEL_837_17_A	2017	hiver	uniquement modèle de diamètre 96 cm	Yakroch	téléski perches débrayables :	3,5 m/s	25%		10 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers		
BOUEES WISE RIDE	WISE RIDE	AVEL_846_18_C	2020	hiver	uniquement les modèles de diamètre 76 cm, 81 cm et 106 cm	Yakroch	téléski perches débrayables : téléski à câble bas de type Multiskilift	3,5 m/s	25%		10 s	exploitation simultanée avec des skieurs interdite piste de montée en léger dévers	Vigie conseillée lors des premiers jour de la période d'exploitation afin de s'assurer que les décrochages se déroulent correctement.	